

**AVIS AU PUBLIC**

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes, il est porté à la connaissance du public qu'une demande a été introduite, en vue d'obtenir une autorisation pour

**la modification de l'autorisation n°96-2017 en date du 07 mars 2018 et n°53-2018 en date du 53-2018, remplacement de trois petits appartements par 2 grands appartements tout en conservant la structure du bâtiment à L-5381 Schuttrange, Ennert der Haart,**

Le présent avis est affiché sur la parcelle destinée à recevoir l'implantation de la construction et à la maison communale pendant un délai de dix jours, soit

**du 25 mai 2019 jusqu'au 03 juin 2019 inclus,**

délai pendant lequel toute personne qui estime que les décisions administratives à prendre au sujet de cette demande sont susceptibles d'affecter ses droits et intérêts, pourra faire connaître ceci par écrit au Bourgmestre et présenter ses observations éventuelles.



Jean-Paul JOST  
Bourgmestre



c.s. Alain DOHN  
Secrétaire communal

